



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 13 DECEMBRE 2022

**20221213\_CA09 - BEAUNE DE LA CROIX - Construction de 22 logements individuels (9 PLUS - 13 PLAI) - Lieu dit : « De La Croix » à Beaune Les Mines, commune de Limoges - Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 2 811 413,37 € auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations)**

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 13 décembre 2022 à 16 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges, et en visioconférence via l'outil Teams.

### **Ont participé :**

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Administratrices

Messieurs Jacky BOUHIER, Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Serge JAMMET, Jean-François LANDRON, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Lionel ECLANCHER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

### **Absents excusés :**

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Michel NYS, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur ESTOUP

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur TRACOU

Monsieur Gérard RUMEAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame GENTIL

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur

Secrétaire du Comité Social et Economique

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

En vue de la réalisation d'un contrat de prêt composé de 5 lignes de prêts pour un montant total de 2 811 413,37 € que la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations) est susceptible d'accorder à LIMOGES HABITAT pour le financement de construction de 22 logements, au Lieu-dit : « De La Croix » à Beaune Les Mines, commune de Limoges. Il a été demandé aux membres du Conseil d'Administration au mois d'octobre de bien vouloir se prononcer sur la délibération ci-après. Cette délibération n°20221018-CA09 a été validée. Cependant, le contrat de prêt n'a pu être émis et signé avant la fin du mois d'octobre, donc il convient de délibérer de nouveau avec le taux BOOSTER du mois de décembre 2022.

### Article 1

Madame la Directrice générale est invitée à réaliser auprès de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations), un contrat de prêt composé de 5 lignes de prêts pour un montant total de 2 811 413,37 €, destiné à financer la construction de 22 logements (9 PLUS – 13 PLAI) à Beaune Les Mines, commune de Limoges.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

#### Ligne du Prêt 1

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLAI
<b>Montant :</b>	849 653,79 euros
<b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>-0,2%</b> . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire (intérêts différés) :</b> Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	De 0% à 0,5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

#### Ligne du Prêt 2

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLAI FONCIER
<b>Montant :</b>	482 653 euros
<b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	50 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>-0,2%</b> . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<b>Typologie Gissler :</b>	1A

<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire (intérêts différés) :</b> Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	De 0% à 0,5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

**Ligne du Prêt 3**

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLUS
<b>Montant :</b>	809 017,58 euros
<b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>+0,60%</b> . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire (intérêts différés) :</b> Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	De 0% à 0,5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

**Ligne du Prêt 4**

<b>Ligne du Prêt :</b>	PLUS FONCIER
<b>Montant :</b>	340 089 euros
<b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	50 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>+0,60%</b> . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire (intérêts différés) :</b> Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	De 0% à 0,5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A).

	Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%
--	---

**Ligne du Prêt 5 :**

<b>Ligne du prêt :</b>	Booster BEI Taux Fixe
<b>Montant :</b>	330 000 euros
<b>Durée Totale de la Ligne du Prêt :</b>	40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Taux fixe</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux fixe de 3,63 %</b>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire (intérêts différés)</b>
<b>Modalité de révision :</b>	<b>Sans objet</b>

Article 2

Madame la Directrice générale de LIMOGES HABITAT est autorisée à signer le contrat devant régler les conditions de ces prêts, la ou les demandes de versements de fonds, les conventions de garantie de remboursement à intervenir entre Limoges Métropole - Communauté urbaine, la Commune de LIMOGES et LIMOGES HABITAT, et à réaliser tous les actes de gestion utiles afférents à ces prêts.

A cet effet, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

o  
o o

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui lui est présentée.

Formalités de publicité effectuées  
le **14 DEC. 2022**

Pour extrait conforme,  
Limoges, le **14 DEC. 2022**  
LA PRESIDENTE,  
Catherine MAUGUIEN-SICARD

